
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 27 juin 2017 à 19 h
Centre communautaire Elgar**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Gaston Poirier, chef de division, immeubles et matériel roulant

CA17 210157

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 27 juin 2017 avec le retrait des items suivants :

- *10.06 : Présentation sur le développement immobilier de la Pointe-Nord;*
- *20.05 : Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à lancer l'appel d'offres public et à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, soit celui pour le Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500, boulevard LaSalle. (1173461011);*
- *40.01 : Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre des rénovations du bâtiment situé au 6500, boulevard LaSalle (Natatorium). (1173203008)*

CA17 210158

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017 soit par les présentes approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.02

CA17 210159

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 30 mai 2017 portant sur le projet de résolution CA17 210126 (999, boulevard de la Forêt - lot 3 926 172).

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mai 2017 soit par les présentes approuvé, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

CA17 210159.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 27 pour se terminer à 20 h 39; 13 personnes sont entendues.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS AU PUBLIC.

Les conseillers qui le souhaitent s'expriment sur les sujets de leur choix.

À 20 h 54 le maire Jean-François Parenteau indique la suspension de la séance.

À 21 h 05 la séance reprend.

CA17 210160

Octroyer un contrat à la firme *Hydrotech NHP inc.* au montant total de 177 291,45 \$ pour l'enlèvement de graffitis pour une durée de 3 ans - Appel d'offres public 17-16141 (4 soumissionnaires). (1171061003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser un dépense maximale de 177 291,45 \$ pour un service d'enlèvement de graffitis d'une durée de 3 ans;
2. D'accorder un contrat à la firme *Hydrotech NHP inc.* au montant de 177 291,45 \$, plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16141 (4 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1171061003

CA17 210161

Octroyer un contrat à la firme *Axia Services* au montant de 243 316,99 \$ pour un service de gardiennage d'une durée d'un an - Appel d'offres public 17-16096 (4 soumissionnaires). (1172198003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser un dépense maximale de 243 316,99 \$ pour un service de gardiennage d'une durée d'un an;
2. D'accorder un contrat à la firme *Axia Services* au montant de 243 316,99 \$, plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16096 (4 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1172198003

CA17 210162

Octroyer un contrat à la firme *Deric construction inc.* pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral) - Dépense totale de 1 336 524,36 \$, contingences, incidences et taxes incluses [Contrat : 1 297 596,47 \$, contingences et taxes incluses + Incidences : 38 927,90 \$, taxes incluses] - Appel d'offres public S17-020 (4 soumissionnaires) / Autoriser l'affectation du surplus accumulé d'un montant de 527 389 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun. (1173461010)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense totale de 1 336 524,36 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie du littoral);
2. D'octroyer un contrat de 1 297 596,47 \$, contingences et taxes incluses, à la firme *Deric construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S17-020 (4 soumissionnaires);
3. D'autoriser une dépense de 38 927,90 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées au projet;
4. D'autoriser l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 527 389 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun dans le cadre dudit projet;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
6. Le tout conditionnel à l'obtention des permis nécessaires et autorisations requises par les gouvernements provincial et fédéral.

20.03 1173461010

CA17 210163

Octroyer un contrat à la firme *Les Constructions H2D inc.* pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie terrestre) - Dépense totale de 3 040 688,62 \$, contingences, incidences et taxes incluses [Contrat : 2 952 124,87 \$, contingences et taxes incluses + Incidences : 88 563,75 \$, taxes incluses] - Appel d'offres public S17-018 (4 soumissionnaires) / Autoriser l'affectation du surplus accumulé d'un montant de 43 494,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun ainsi que d'un montant de 2 733 060,00 \$ pour financer les dépenses qui seront assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention CMM. (1173461009)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense totale de 3 040 688,62 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'aménagement d'une plage aux abords du fleuve dans l'arrondissement de Verdun (partie terrestre);

2. D'octroyer un contrat de 2 952 124,87 \$, contingences et taxes incluses, à la firme *Les Construction H2D inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S17-018 (4 soumissionnaires);
3. D'autoriser une dépense de 88 563,75 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées au projet;
4. D'autoriser l'affectation du surplus accumulé d'un montant de 43 494 \$ pour couvrir les dépenses qui seront assumées par l'arrondissement de Verdun dans le cadre dudit projet;
5. D'autoriser l'affectation du surplus accumulé d'un montant de 2 733 060 \$ pour financer les dépenses qui seront assumées temporairement par l'arrondissement de Verdun, en attendant la réception de la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
6. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1173461009

CA17 210164

Autoriser une dépense additionnelle de 68 999,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *Les Constructions et Pavage Jeskar inc.* pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith, majorant ainsi le montant total du contrat de 642 409,38 \$ à 711 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses / Autoriser l'utilisation des frais incidents encore disponibles de chacun des partenaires afin de couvrir une partie des dépenses additionnelles. (1166459006)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle pour l'arrondissement de Verdun de 20 858,97 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *Les Constructions et Pavage Jeskar inc.* pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith (S16-016);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun;
3. D'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *Les Constructions et Pavage Jeskar inc.* pour le réaménagement géométrique de l'intersection Godin / Riverview / Monteith (S16-016);
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la DGSRE;
5. D'autoriser l'utilisation des frais incidents encore disponibles de chacun des partenaires afin de couvrir une partie des dépenses additionnelles;

6. Le tout majorant ainsi le montant total dudit contrat de 642 409,38 \$ à 711 408,57 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

20.06 1166459006

CA17 210165

Autoriser une dépense additionnelle de 21 500,33 \$, contingences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *Construction Urbex inc.* pour la réalisation de travaux d'aménagement permettant l'installation d'unités de toilettes et de rangement sur le site du parc Adrien-D.-Archambault, majorant ainsi le montant total du contrat de 156 242,86 \$ à 177 743,19 \$, contingences et taxes incluses. (1156421005)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 21 500,33 \$, contingences et taxes incluses, afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *Construction Urbex inc.* pour la réalisation de travaux d'aménagement permettant l'installation d'unités de toilettes et de rangement sur le site du parc Adrien-D.-Archambault, majorant ainsi le montant total du contrat de 156 242,86 \$ à 177 743,19 \$, contingences et taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.07 CTX1156421005

CA17 210166

Approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *L'Ancre des jeunes* pour la réalisation d'une murale, et ce, dans le cadre du programme établi par ledit organisme. Approuver une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, non récurrente, dans le cadre du projet mural *Espace commun*. (1174637015)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et *L'Ancre des jeunes* pour la réalisation d'une murale, et ce, dans le cadre du programme établi par ledit organisme;
2. DE mandater madame Nancy Raymond, chef de la Division de la culture, des bibliothèques et du développement social à signer ladite convention;
3. D'approuver une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, non récurrente, dans le cadre du projet mural *Espace commun*;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.08 1174637015

CA17 210167

Accorder à l'École de cirque de Verdun une compensation sous forme de gratuité de loyer d'une valeur de 25 141,27 \$, plus toutes taxes applicables, pour l'utilisation du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 1^{er} janvier 2017. (1174637016)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder à l'École de cirque de Verdun, une compensation sous forme de gratuité de loyer, d'une valeur de 25 141,27 \$, plus toutes taxes applicables, pour l'utilisation du Studio A de l'édifice Guy-Gagnon, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 1^{er} janvier 2017.

20.09 1174637016

CA17 210168

Dépôt par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période de mai 2017. (1177214004)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2017, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1177214004

CA17 210169

Dépôt des listes de virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de mai 2017. (1177214006)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des virements de crédits du budget de fonctionnement et du budget triennal d'immobilisations pour la période de mai 2017.

30.02 1177214006

CA17 210170

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2017. (1177214005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que de la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mai 2017.

30.03 1177214005

CA17 210171

Dépôt de la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, (1170357010)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA05 210009)*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

30.04 1170357010

CA17 210172

Approuver une dépense de 600 \$, non taxable, pour l'achat d'une table pour 6 personnes dans le cadre du pique-nique-bénéfice de *Toujours ensemble*, qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017. (1174637014)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver une dépense de 600 \$, non taxable, pour l'achat d'une table pour 6 personnes dans le cadre du pique-nique-bénéfice de *Toujours ensemble*, qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.05 1174637014

CA17 210173

Approuver l'entente concernant la perception des tarifs d'inscriptions pour le camp de jour à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'organisme *Groupe Animaction* / Mandater madame Marlène Gagnon à signer ladite entente / Approuver le paiement de la perception des tarifs d'inscriptions pour l'année 2017. (1174637017)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver l'entente concernant la perception des tarifs d'inscriptions pour les activités de loisirs à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'organisme *Le Groupe Animaction*;
2. DE mandater madame Marlène Gagnon à signer ladite entente;
3. D'approuver le paiement de la perception des tarifs d'inscriptions à l'organisme *Le Groupe Animaction*;
4. Le tout conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

30.06 1174637017

CA17 210174

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre des rénovations du bâtiment situé au 6500, boulevard LaSalle (Natatorium). (1173203008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

D'approuver, en vertu des articles 363.48, 353-2, et 363.72 du *Règlement de zonage 1700*, de l'arrondissement de Verdun, les plans d'aménagement paysager AP-00, AP-20 à AP-25, AP-30 à AP-33, AP-40 et AP-50 à AP-53, préparés par Projet Paysage, architectes-paysagistes, et les plans et élévations A050, A100 à A113, A201 et A202 préparés par Jean-Pierre Bart, architecte, déposés, estampillés et datés du 15 juin 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment résidentiel - Tour Evolo X.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier et Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: la conseillère Marie-Andrée Mauger, les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

40.02 1175291002

CA17 210175

Demande d'approbation pour l'aménagement d'une contre-terrasse estivale sur le domaine public pour le commerce situé au 3819, rue Wellington, local 102 (Chez Robin). (1172959007)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver, en vertu de l'article 25 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* n° 1516 de l'arrondissement de Verdun, le plan préparé par Motif, déposé, estampillé et daté du 14 juin 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis visant l'installation d'une contre-terrasse commerciale estivale sur le domaine public devant le 3819, rue Wellington, local 102 (Chez Robin).

40.03 1172959007

CA17 210176

Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 7 logements situé au 380, rue Willibrord (lot 1 183 589). (1175291005)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution visant à permettre la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 7 logements, situé au 380, rue Willibrord – lot 1 183 589.

SECTION I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 183 589 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment portant le numéro 380, rue Willibrord est autorisée afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et d'un maximum de 7 logements sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la largeur minimale du terrain et à la largeur minimale du bâtiment prescrites à la grille des usages et normes H02-30, et ce, pour un usage h3. Il est également permis de déroger aux articles 156, 158, 159, 160 et 160.1 du Règlement de zonage (1700). Le projet ne sera pas soumis à la procédure du PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III**CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis de démolition ou de construction visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 37 400 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment visé par le présent règlement soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA DÉMOLITION

5. La démolition du bâtiment identifié par le numéro 380, rue Willibrord, existant le 27 juin 2017 est autorisée.

6. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la première demande de permis de construction.

7. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

8. Si les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage ne commencent pas dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment principal, le terrain doit être remblayé, nivelé et gazonné.

Les travaux de démolition comprennent l'enlèvement du toit, des murs extérieurs et des cloisons intérieures d'un bâtiment.

SECTION V

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

9. Le bâtiment doit être de typologie contiguë.

10. La hauteur en étages du bâtiment doit être de 3 étages, excluant les constructions hors toit habitables.

11. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant les cases de stationnement, les terrasses privées, les bacs de plantation et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

12. Les végétaux mentionnés à l'article 11 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION VI

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- 4° une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

14. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine s'insérant à la rue Willibrord;
- 3° permettre la réalisation de logements destinés à tous types de ménage, dont certains logements familiaux;
- 4° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains en favorisant le verdissement;
- 5° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

15. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine, en respect des caractéristiques architecturales dominantes de la rue Willibrord;
- 2° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer à celle déposée à l'annexe B;
- 3° les élévations du bâtiment doivent être similaires à celles déposées à l'annexe B;
- 4° la hauteur du mur de la façade et sa corniche doivent tendre à respecter la hauteur des voisins adjacents;
- 5° aménager les aires de circulation de façon à maximiser le verdissement de la cour avant;
- 6° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur et le traitement des saillies;
- 7° favoriser la percolation de l'eau dans le sol quant à l'aménagement des cases de stationnement et de l'aménagement paysager;
- 8° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain;
- 9° favoriser la plantation d'un arbre d'un diamètre minimal de 80 mm sur la propriété parmi les 4 arbres à planter sur le terrain;
- 10° maximiser l'éclairage naturel des logements;
- 11° favoriser une utilisation de la toiture du bâtiment, notamment à des fins d'agriculture urbaine;
- 12° favoriser une volumétrie minimisant les impacts sur l'ensoleillement sur les cours arrières des voisins immédiats.

SECTION VII

DÉLAI DE RÉALISATION

16. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé le 1^{er} février 2017 par Roger Simard, arpenteur-géomètre, estampillé en date du 14 juin 2017 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages 7 à 16, préparés le 12 mai 2017 par David Morin, architecte, estampillés en date du 15 juin 2017 par la Division de l'urbanisme.

CA17 210177

Édicter une ordonnance afin d'autoriser la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment sis aux 623 à 639, rue Woodland et octroyer un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme *A'Shop*. (1172959002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis aux 623 à 639, rue Woodland et d'octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *A'Shop* dans le cadre de ce projet.

40.05 1172959002

CA17 210178

Édicter une ordonnance afin d'autoriser la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment sis aux 3918 à 3928, rue Gertrude et octroyer un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme *MU*. (1172959006)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement RCA13 210003 interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis, une ordonnance relative à la réalisation d'une murale sur le mur latéral du bâtiment résidentiel sis aux 3918 à 3928, rue Gertrude et d'octroyer un soutien financier de 15 000 \$, non récurrent, à l'organisme *MU* dans le cadre de ce projet.

40.06 1172959006

CA17 210179

Recommander les dérogations quant à la tarification / Approuver les réservations ainsi que les périodes d'utilisation d'espaces de stationnement / Édicter les ordonnances nécessaires, relatives à la tenue des événements qui se tiendront dans le cadre de la programmation des activités de la *Société de développement commercial (SDC) Wellington*. (1176360005)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver les dérogations quant à la tarification;
2. D'approuver les réservations ainsi que les périodes d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. D'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements qui se tiendront dans le cadre de la programmation des activités de la *Société de développement commercial (SDC) Wellington*.

ÉVÉNEMENTS	LIEUX	DÉTAILS DES ORDONNANCES
1) NUITS SONORES	Avant dernier demi-palier du stationnement Ethel situé au 4000, rue Ethel. Stationnement : Réserver toutes les cases de stationnement de l'avant dernier demi-palier du stationnement Ethel.	Samedi 15 juillet 2017 et vendredi 25 août 2017 de 8 h à 23 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente et consommation de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées, vente de produits au détail, installation d'une bannière.
2) CONTES DU 375e	Rue Wellington entre les rues Galt et de l'Église ainsi que certaines portions de trottoir de la rue Wellington. Parc des Madelinots situé à l'angle de la rue Wellington et du boulevard LaSalle, Sport Campus situé au 3903, rue Wellington, pharmacie Jean Coutu située au 4016, rue Wellington, stationnement Ethel situé au 4023, rue Wellington, 4155, rue Wellington à l'angle de la rue de l'Église, Église Anglicane située au 4322, rue Wellington, Dunkin Donuts situé au 4501, rue Wellington, presbytère située au 4155, rue Wellington, ruelle Reitmans située au 4025, rue Wellington, Tabagie Wellington située au 3801, rue Wellington.	Les jeudis 20 juillet 2017 et 17 août 2017 et le vendredi 1 ^{er} septembre 2017, de 8 h à 23 h 59. Les mardis 18 juillet 2017, 22 août 2017 et 31 octobre 2017. Types d'ordonnances : Occupation du domaine public, bruit, vente de produits dérivés, vente et consommation de nourriture et d'alcool, utilisation de braseros.
3) RALLY IN THE ALLEY	Avant dernier demi-palier du stationnement Ethel situé au 4000, rue Ethel.	Samedi 29 juillet 2017, de 8 h à 23 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente et consommation de nourriture, vente et consommation de boissons alcoolisées, vente de produits au détail, installation d'une bannière.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin;
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) en vigueur et son annexe A.

CA17 210180

Recommander la dérogation quant à la tarification / Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics. (1176360003)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DES ORDONNANCES
1) FÊTE DE SOCCER - VERDUN Association du soccer mineur de Verdun - zone Verdun.	Parc Monseigneur-J.-A.-Richard, situé sur le boulevard LaSalle entre la 5 ^e Avenue et l'avenue Desmarchais.	Samedi 9 septembre 2017, de 7 h à 18 h. En cas de pluie, l'événement est reporté au dimanche 10 septembre 2017, de 7 h à 18 h Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, installation de jeux gonflables et décorations, installation d'équipements, cuisson et consommation de nourriture.
2) CINÉ PLEIN AIR Bell Média radio avec Rouge FM.	Parc de l'Honorable-George-O'Reilly, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissements de Verdun et de LaSalle et du boulevard LaSalle.	Mercredi 2 août 2017, de 16 h à 23 h 59. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, installation de bannières et de drapeaux, installation d'équipements, installation d'écran et projecteur cinéma.
3) MARCHÉS PUBLICS <i>Organisateur: Coopérative abondance urbaine solidaire (C.A.U.S.)</i>		Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente de nourriture et autres produits, consommation de nourriture.
1. Marché public du secteur Wellington-de-l'Église	À l'angle des rues Galt et Wellington.	Tous les vendredis, du 7 juillet 2017 au 29 septembre 2017, entre 14 h 30 et 20 h 30
2. Distribution et vente de paniers alimentaires	Espace vert sur les berges de l'arrondissement de Verdun situé entre la 1 ^{re} Avenue et la 4 ^e Avenue.	Tous les dimanches, du 2 juillet 2017 au 12 novembre 2017, entre 11 h et 17 h (20 semaines)
3. Marché public du secteur Wellington-de-l'Église	Espace vert sur les berges de l'arrondissement de Verdun situé entre la 1 ^{re} Avenue et la 4 ^e Avenue.	Tous les dimanches, du 3 juillet 2017 au 2 octobre 2017, entre 11 h et 17 h
4. Distribution et vente de paniers alimentaires	Espace vert situé devant l'entrée principale de la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny, située au 5955, rue Bannantyne.	Tous les mercredis, du 2 juillet 2017 au 15 novembre 2017, entre 11 h et 17 h (20 semaines)

5. Marché public du secteur Desmarchais-Crawford	Espace vert situé devant l'entrée principale de la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny, située au 5955, rue Bannantyne.	Tous les mercredis, du 29 juin 2017 au 28 septembre 2017, entre 14 h 30 et 20 h 30
--	---	--

Organisateur: L'art d'élever des enfants

1. Marché public de L'Île-des-Soeurs	La Station située au 201, rue Berlioz.	Tous les dimanches, du 6 août 2017 au 1 ^{er} octobre 2017, entre 9 h et 16 h
--------------------------------------	--	---

4) FÊTE DE QUARTIER : NOUS SOMMES VERDUN! Concertation en développement social de Verdun (CDSV).	Place publique de la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny, située au 5955, rue Bannantyne. Trajet : Parade en formule «saut-de-mouton». - Départ du parc Monseigneur-J.-A.-Richard; - Marche dans le sentier du Réseau des parcs longeant le boulevard LaSalle, soit du parc Monseigneur-J.-A.-Richard au parc Beatty; - Sortie du sentier en traversant au coin du boulevard LaSalle et de la rue Moffat; - Marche sur la rue Moffat jusqu'à la rue Bannantyne, tournée à gauche sur la rue Bannantyne; - Marche jusqu'à la place publique de la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny.	Samedi 23 septembre 2017, de 6 h à 18 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente de nourriture, cuisson de nourriture, consommation de nourriture.
--	---	--

5) COURONS POUR LE PÉROU Organisateur : Collège LaSalle.	Piste cyclable et piétonne, à partir du parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge, jusqu'au parc de l'Honorable-George-O'Reilly, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, aux limites des arrondissements de Verdun et de LaSalle et du boulevard LaSalle.	Dimanche 17 septembre 2017, de 6 h à 14 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, vente et consommation de nourriture, cuisson de nourriture, vente de produits dérivés, installation d'un chapiteau.
--	---	--

6) MURALE DE QUARTIER Organisateur : Arrondissement de Verdun.	Sur le terrain de stationnement numéro 22, situé sur la rue Woodland (nord), près de la rue de Verdun.	Lundi 21 août 2017, de 11 h à 17 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, cuisson de nourriture, consommation de nourriture, installation d'un chapiteau, installation d'équipements, occupation du domaine public, bruit.
--	--	---

7) TROC-TES-TRUCS Organisateur : Maison de l'environnement.	Stationnement situé devant la mairie de l'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun (10 cases).	Jeudi 29 juin 2017, de 12 h à 21 h 30. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, tournage cinématographique.
---	--	---

8) FESTIVAL QUARTIERS DANSES 2017 Organisateur : Festival Quartiers Danses.	Sur la rue Wellington entre les rues Galt et de l'Église.	Vendredi 8 septembre 2017, de 9 h 30 à 15 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, installation d'un chapiteau, installation d'équipements.
9) INAUGURATION ET PORTES OUVERTES DU QUAI 5160 Organisateur : Arrondissement de Verdun.	Quai 5160, Maison de la culture de Verdun située au 5160, boulevard LaSalle.	Vendredi 25 août 2017 et samedi 26 août 2017, de 9 h 30 à 22 h. Types d'ordonnances : Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture, installation d'un chapiteau, installation d'équipements.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA16 210006) et son annexe C.

40.08 1176360003

CA17 210181

Modifier la résolution CA17 210125 afin de permettre la levée d'interdiction de stationnement sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé, pour le concert métropolitain, soit le 19 juillet 2017, entre 16 h et 22 h 30. (1174637010)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'amender la résolution CA17 210125 afin de permettre la levée d'interdiction de stationnement sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé, pour l'événement du *Concert Métropolitain*, soit le 19 juillet 2017, entre 16 h et 22 h 30.

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DE L'ORDONNANCE
6) VERDUN EN SCÈNES ÉTÉ 2017 Arrondissement de Verdun		Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit
<ul style="list-style-type: none"> • Orchestre Métropolitain - Concert d'été 2017 	Parc West Vancouver	Du mardi 18 juillet 2017, 12 h au jeudi 20 juillet 2017, à 16 h Levée d'interdiction de stationnement: mercredi 19 juillet 2017, de 16 h à 22 h 30, sur boulevard Île-des-Sœurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé

40.09 1174637010

CA17 210182

Édicter les ordonnances relatives à la réalisation des travaux de construction les soirs et fins de semaine dans le cadre du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute, incluant la construction d'un atelier et bâtiment administratif, de l'Usine Atwater. (1173461012)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances relatives à la réalisation des travaux de construction les soirs et fins de semaine dans le cadre du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute, incluant la construction d'un atelier et bâtiment administratif, de l'Usine Atwater.

40.10 1173461012

CA17 210183

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée, afin de permettre l'installation d'une enseigne en projection hors standard et de 3 enseignes à plat hors-standard pour le commerce situé au 4750, rue Wellington (Librairie de Verdun - Café de la Troisième). (1172959008)

Considérant la recommandation défavorable du CCU pour une portion de l'affichage et conformément aux sous-sections 12 et 13 de la section 1 du chapitre 9 (PIIA) du Règlement de zonage 1700 de l'arrondissement de Verdun;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande d'affichage et les plans préparés par Lettrage Montréal, estampillés et datés du 20 juin 2017 par la Division de l'urbanisme, accompagnant une demande de permis visant l'installation d'enseignes hors standard pour le commerce situé au 4750, rue Wellington (Librairie de Verdun - Café de la Troisième).

VOTE

Votent en faveur: la conseillère Marie-Andrée Mauger, les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon

Votent contre: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier et Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

40.11 1172959008

CA17 210184

Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2017. (1172678005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la conseillère Manon Gauthier soit désignée comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2017.

51.01 1172678005

CA17 210185

Dépôt du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 9 mai 2017, à l'arrondissement de Verdun. (1170357011)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la séance tenue le 9 mai 2017, à l'arrondissement de Verdun.

60.01 1170357011

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes qui demandent à se faire entendre sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par La conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21 h 44.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISETTE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT